

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :

Classe actuelle :
Numéro :

Langue moderne I : Néerlandais

Formation commune	Religion	2
	Éducation physique	2
	Géographie	2
	Histoire	2
	Mathématiques	5
	Français	5
Langue Moderne I	Néerlandais	4

Date : ___ / ___ / 2025

Signature de l'élève

Signature des parents

Choix de l'élève	LANGUES ANCIENNES		
	ANC1	ANC2	ANC3
L. mod. II Anglais	4	4	
Sciences	3	3	3
Latin	4		
Grec		4	4
A.C. Init. à la cult. antique – latin			2
A.C. Anglais (LM II)			2
A.C. Actualité			
A.C. Éducation plastique			

SCIENCES						
SC1	SC2	SC3	SC4	SC5	SC6	SC7
4	4	4			4	4
5	5	5	5	5	3	3
			4			
				4		
			2	2		
2					2	
	2					2

La direction se réserve le droit de supprimer ou de modifier une grille de choix des options en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une AOC (redoublement), d'une AOB (restriction sur une ou des options) ou d'une option formellement déconseillée par le conseil de classe, les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire (vendredi 4 juillet 2025) ne sont pas garantis.

Après cette date,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M^{me} Van Eechaute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M^{me} Van Eechaute.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du **lundi 8 septembre 2025**.